



# Thônex

Procès-verbal  
Séance du 14 mai 2024

## Présences :

Messieurs Pascal Uehlinger  
Bruno da Silva  
Marc Kilcher

Maire  
Conseiller administratif  
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha  
Bersier Julie  
Menoud Jacqueline  
N'Guessan Pélagie

Raïola Laurence  
Mancini Françoise  
Moro Virginie  
Munier Alexandra

Messieurs

Avigdor Daniel  
Bickel Pierre  
Boux de Casson Fabrice  
Calame Philippe  
Germann Martin  
Knörr Stephen  
Nicolet Alain  
Gregori Roberto  
Camuglia Joseph

Loureiro Daniel  
Ruppen Xavier  
Peyraud Alexandre  
Piguet Frédéric  
Saudan Guy  
Stark Richard  
Thomas Sébastien  
Ventouras Thierry  
Wünsche Florian

Excusé(e)s Moro Virginie

Camuglia Joseph

## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024
2. Assermentation de Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël, Conseiller municipal démissionnaire
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Pétition « pour un renforcement de la sécurité des chemins Curé-Desclouds, du Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères
7. Comptes 2023 de la commune
8. Comptes 2023 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 885'000.- pour l'aménagement du cimetière, 1<sup>ère</sup> étape
10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- pour l'acquisition d'un engin de manutention de marque Manitou
11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.- pour réaliser un aménagement paysager le long de l'avenue Adrien-Jeandin
12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'000.- pour un programme d'animations estivales sur la place Graveson
13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000.- pour la création d'une Ferme urbaine
14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.- relatif à la réalisation d'un écopoint communal sur la parcelle 5388 de Thônex – angle avenue Adrien-Jeandin et chemin Edouard-Olivet et à la constitution d'une servitude d'usage public de déchetterie

15. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- pour financer le renouvellement d'installations techniques dans la salle des fêtes de Thônex
16. Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour étudier le remplacement du chauffage de l'immeuble locatif situé du 9 au 23 de l'avenue Adrien-Jeandin
17. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 71'000.- pour optimiser la gestion des déchets dans les bâtiments communaux
18. Motion du groupe Centre-VL « un soutien concret aux familles thônésiennes pour la pratique d'activités sportives et culturelles »
19. Propositions du Conseil administratif
20. Questions écrites
21. Propositions individuelles
22. Divers
23. Renouvellement du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025

**Le Président** ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, dont le public et notamment Mme Elisabeth Schweizer, membre du Conseil municipal de Graveson. Mme Virginie Moro et M. Joseph Camuglia sont excusés.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

En l'absence de remarques, l'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**Par 23 voix pour, soit à l'unanimité, le procès-verbal du 26 mars 2024 est approuvé.**

**2. Assermentation de Mme Francesca Cauvin, Conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Noël, Conseiller municipal démissionnaire**

**Le Président** rapporte que la Chancellerie d'État a informé que l'assermentation de Mme Cauvin aura lieu le 18 juin 2024.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Le Président** annonce l'invitation au concert de la police municipale genevoise le dimanche 21 avril, ainsi que l'invitation de l'association des propriétaires Pic-Vert à son assemblée générale du 22 avril pic-vert, et celle de l'association Moilesulaz, Foron, Thônex-nord le 24 avril.

Le Président indique qu'il a en outre reçu deux courriers. Il donne lecture du premier, une pétition de 452 signatures qui émane de Mme Janine Delmenico et de Danielle Freitas.

Le Président souligne que la pétition sera transmise au Grand Conseil et discutée au point 6.

La deuxième lettre émane de l'association Qu'on vive, pour un environnement construit vivant et vert, et est signée de son président M. Guy Loutan.

### **4. Communications du Conseil administratif**

La parole est donnée à M. Uehlinger, Maire.

#### *Voyage du CM*

M. Uehlinger annonce que le voyage du Conseil municipal est annulé pour cause de manque d'inscriptions. Il sera reprogrammé lors du même weekend, mais avec une durée plus courte que les quatre jours initialement prévus.

#### *Villa Vincent*

La démolition de la Villa Vincent 03 a été anticipée sur le budget du développement durable pour des raisons d'urgences face à une situation de squat dans cette Villa. La demande de crédit de la démolition de la Villa sera ensuite ajoutée au projet du streetworkout porté par BdS.

#### *Panneaux solaires*

La commune dispose actuellement de 3'565 panneaux sur 6'161m<sup>2</sup>, qui produisent plus de 1,2GWh. Fin 2024/début 2025, trois projets viendront augmenter cette production à environ 1,8GWh. La différence entre 2022 et 2023 est une baisse de la consommation d'électricité pour la commune de -31,37%, accompagnée d'une diminution de la consommation de gaz de 13,02%, et de celle de l'eau de 11,46%.

#### *PLQ Miribel*

M. Uehlinger se lève pour faire un point de situation à l'aide de la maquette au centre de la salle (cf. annexes).

Les pierres d'achoppement qui doivent encore être traitées concernent principalement la problématique de la mobilité, dont il faudra décider si elle mérite une étude onéreuse, sachant que le projet n'engendre que peu de trafic supplémentaire. Les problématiques de l'environnement et de l'eau restent aussi à peaufiner, ainsi que le maintien des arbres, surtout majeurs. Enfin, le plan financier doit être finalisé.

Tel qu'envisagé en commission, le PLQ est plus ouvert qu'initialement, avec des éléments de parc, mais garde la même densité. M. Uehlinger change les modules de la maquette pour montrer les variantes, relativement similaires, dont une où les bâtiments ne sont pas séparés pas pour préserver les arbres majeurs.

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Conseiller Administratif.

#### *Inspection du service du feu*

La Compagnie a passé haut la main son inspection. Les efforts déployés pour optimiser les processus de gestion ont portés leurs fruits et ont été reconnus et soulignés dans le rapport rendu par le service des affaires militaires.

#### *Présentation de la nouvelle cheffe du service de la culture*

M. da Silva présente Mme Jennyfer Herger du service renommé « culture et manifestations ». Au bénéfice d'une riche expérience, notamment dans une autre administration communale, elle sera un atout précieux pour la politique culturelle souhaitée ces prochaines années à Thônex.

#### *Chapiteaux enchantés*

Une aide financière a été obtenue auprès du Département de la cohésion sociale, d'un montant de CHF 12'500.- pour le projet « Chapiteaux enchantés à Thônex », qui devrait contribuer à la pérenniser.

#### *Jumelage*

M. da Silva remercie les nombreux bénévoles mobilisés lors du jumelage, qui a pris fin dimanche après-midi sous le soleil et les sourires rayonnants des participants. Le défi logistique de l'hébergement a été relevé et a grandement contribué au succès de la manifestation. Le weekend a débuté par une visite de la Vielle-Ville historique, par l'intermédiaire d'un escape game qui a permis de découvrir des sites importants. M. da Silva remercie les Vieux-Grenadiers ainsi que Marie-Thérèse Porchet pour leur participation à l'animation, une belle expérience qui s'est terminée par un apéritif public sur la place de Graveson. Cette édition a été l'occasion de repenser la façon dont le jumelage est célébré, dans un esprit ouvert à tous, et non limité aux seuls hébergeurs et hébergés. L'ambition pour le futur est d'amorcer le renouvellement de la manifestation, la question des hébergements devenant compliquée. Il s'agit de trouver la relève après 52 ans, certains Thônésiens y ayant participé depuis son lancement. M. da Silva profite de son intervention pour saluer Mme Isabelle Schweizer.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif.

### *Thônex bouge*

M. Kilcher annonce la manifestation Thônex Bouge, qui débutera le vendredi avant le weekend de Pentecôte. Elle propose des activités d'initiation et de sensibilisation des jeunes enfants des écoles thônésiennes aux différents clubs de Sous-Moulin, afin de préparer la rentrée et leur permettre de s'inscrire à un sport qui les intéresseraient. L'événement a lieu à l'école Marcelly et sur ses pourtours, soit l'agorespace, le parc Mugnier et la salle de gym.

### *Communication sur les allées sécurisées*

**M. Kilcher** rappelle l'événement tragique qui marque encore les esprits et a pris place il y a un an, quand un jeune homme a été poignardé entre l'avenue Tronchet et l'avenue de Genève, et est décédé des suites de ses blessures.

Le CA a pris de nombreuses mesures durant le deuxième semestre 2023 pour parer à une situation complexe. Comme relevé par le CM, l'enjeu s'étend bien au-delà de Thônex. Dans ce contexte, des ressources supplémentaires ont été votées lors du CM de décembre 2023 et le CA souhaite présenter ce soir l'ensemble des mesures prises pour cet été, et montrer que la collectivité publique prend ses responsabilités en matière de sécurisation et d'appuis de politique sociale. **M. Kilcher** affiche la couverture de police municipale effective à partir du 15 mai, mais rappelle que le canton joue une part primordiale tant dans les politiques d'éducation que de sécurité. Ce dernier est conscient des enjeux à Thônex et a déjà renforcé sa présence sur la commune.

Le premier document affiché montre que la police municipale couvrira le territoire du lundi au mercredi de 7h à 21h grâce à cinq binômes. Le jeudi, les policiers seront rejoints par une équipe de correspondants de nuit, qui prendra le relai jusqu'à 2h du matin. Le vendredi, le CA a aussi décidé de s'appuyer sur un binôme de Securitas de minuit jusqu'à 6h. Le samedi, la présence est concentrée en soirée, et le dimanche, la sécurité est de nouveau assurée par des Securitas.

Le deuxième document relève de manière exhaustive l'ensemble des actions et acteurs, au-delà du volet de la sécurité. Y figurent donc les correspondants de nuit, les TSHM présents toute la semaine de 17h à 20h, et finalement la maison des quartiers qui assurera un horaire variable pour fournir des prestations aux jeunes et ACT, qui les accueille de 13h à 19h, du mardi au vendredi. L'objectif ce soir n'est pas de faire une commission sécurité, mais avant d'ouvrir la saison estivale et avec le soutien du CM, le CA *in corpore* tenait à montrer ce qu'il a mis en place et s'est donné les meilleurs moyens pour assurer la meilleure sécurisation possible à son niveau de compétence. La commune est aussi en discussion avec le canton pour qu'il maintienne une présence forte à Thônex durant l'été.

**M. Kilcher** mentionne aussi que le projet « Allées sécurisées » lancé en 2021 a fait l'objet d'un exercice complet en 2023. Il s'agit d'analyser et d'aller à la rencontre des régies qui gèrent des allées d'immeubles, au nombre de 188.

Une liste de vérification comportant notamment la présence d'un digicode ou la salubrité permet de fournir aux régies une évaluation et les informer sur le sentiment de sécurité d'une allée donnée. Les résultats ont été communiqués par courrier il y a un mois et un hérisson d'or a été attribué au chemin Louis-Valencien 16, deux d'argent au chemin des Deux-Communes 7 et 9, et 43 hérissons de bronze. Il existe néanmoins certaines allées dans lesquelles la sécurisation est assez faible, et des discussions sont en cours avec la Conseillère d'État pour sensibiliser les propriétaires, puisque les régies concernées ne réagissent pas.

**Le Président** note la richesse de l'ordre du jour et informe qu'à 23h, les points 19 à 23 seront abordés. Il remercie d'ores et déjà les commissaires pour leur concision dans leurs interventions.

## 5. Rapports des commissions

- **M. A. Nicolet, président de la commission espaces publics**

La séance du 12 mars 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
2. Divers

**M. Nicolet** indique que le premier point concernait l'achat d'un véhicule multifonctions Manitou, qui permettrait de réduire le budget de location d'un tiers. Il a été demandé au CA de mutualiser son utilisation avec d'autres communes voisines. L'acquisition a été acceptée à l'unanimité. Au point 2, l'évolution de la réduction des déchets incinérables a été présentée, avec une diminution de la source des déchets à l'horizon 2025, et une amélioration du tri et de la valorisation. Il a été demandé à la commission d'accepter un système de tri modulable pour plusieurs sites communaux, avec un budget de communication lié. La proposition a été acceptée à l'unanimité. Le troisième point concernait la végétalisation de l'avenue Adrien-Jeandin, acceptée à l'unanimité. Finalement, le plan d'arborisation mis à jour par 4 études a été présenté et a reçu un aval unanime. Tous les projets sont disponibles sur cmnet. La commission a exprimé son appréciation de l'excellent travail de présentation des services. La séance a été levée à 22h04.

- **M. T. Ventouras, président de la commission culture**

La séance du 16 avril 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2023
2. Divers

**M. Ventouras** rapporte que M. da Silva a présenté Mme Herger, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril. Le procès-verbal de la séance du 23 novembre a été approuvé par 5 oui et 2 abstentions. Le projet de Ferme urbaine a été approuvé à l'unanimité, ainsi que le projet d'animation estivale. La séance s'est terminée à 19h55.

- **M. F. Wünsche, président de la commission MICA**

La séance du 18 avril 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2022
2. Etape I : point de situation
3. Etape II : processus en cours et résumé des études encourues
4. Etape III : les grandes lignes
5. Divers

**M. Wünsche** rapporte que la séance s'est tenue en présence de Mme Vuichard, de l'OCT, de MM. Balladeres et Ionides pour le Comptoir immobilier, et de M. Aknin pour C2I Batima. Mme Paresi, urbaniste communale, et MM. Fortuna, Uehlinger et da Silva étaient présents côté administration. La présentation conjointe comportait trois parties sur les pièces construites, le développement futur de la deuxième étape, et la projection de la troisième. Un point sur les moyens de communication aux habitants actuels a également été donné et un débat sur le demi-groupe scolaire a suivi. Il n'y a pas eu de vote, hormis l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, accepté par 4 oui et 3 abstentions. Dans les divers, la dégradation de la chaussée du mail central de Belle-Terre par les bus TPG a été évoquée. La séance a été levée à 20h53.

- **MM. G. Saudan et X. Ruppen, Présidents des commissions social et écoles**

La séance du 23 avril 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 27 février 2024 ainsi que celui du 12 mars 2024
2. Rodeo locaux
3. Halte-garderie
4. Divers

**M. Ruppen** indique que la séance s'est tenue en présence de Mme Dahan et MM. da Silva, Kilcher, Ducret et Arrogio. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité. La présentation qui a suivi a décrit les éléments techniques et opérationnels du déménagement du Conservatoire, et le souhait de la Fondation pour la jeunesse de déménager dans des locaux plus adaptés à Belle-Terre. Le local destiné aux 12-15 ans sera déplacé de la rue de Genève à Adrien-Jeandin. Les TSHM iront au BAT 26 et la Maison de l'Enfance sera créée. Un nouveau projet de halte-garderie a été présenté



par M. Ducret, avec les subventions en lien. Un vote a été pris sur le projet de rocadés des locaux et celui de halte-garderie, qui ont été les deux acceptés à l'unanimité de la commission écoles, jeunesse et sport. La séance a pris fin à 20h36.

**M. Saudan** rapporte que le procès-verbal précédent de la commission de la cohésion sociale du 27 février a été accepté par 6 oui et 1 abstention, et celui du 12 mars par 6 oui. Le projet de rocade des locaux a été accepté par 7 oui, ainsi que le principe de projet de halte-garderie par 6 oui et 1 abstention.

- **Mme J. Menoud, Présidente de la commission économie publique**

La séance du 23 avril 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022
2. Convention du logo des Trois-Chêne
3. Forum des entreprises
4. Cité des métiers
5. Divers

**Mme Menoud** rapporte que la séance s'est tenue en présence de M. Kilcher et Mme Penet. Le procès-verbal précédent a été accepté par 5 oui et 1 abstention. Après une large consultation, le logo des Trois-Chêne validé par les trois communes a été présenté. Il a pour but de fédérer les habitants. Au point 3, le Forum des entreprises organisé 1 année sur 2 par Chêne-Bougeries et Thônex a été abordé. 2'300 entreprises de la commune sont invitées, mais la participation demeure faible. La mission principale est d'informer les entreprises sur les thèmes les concernant et de favoriser le réseautage et les échanges. La prochaine édition sera organisée par la Mairie de Chêne-Bougeries à la salle Gauthier. La Cité des métiers 2023, du point suivant, est une journée de recrutement qui vise à mettre en relation les entreprises et leurs futurs apprentis. En 2023, 10 entreprises y ont participé et ont tenu 78 entretiens. Il n'y a pas eu de divers, ni l'objet soumis au vote. La séance a pris fin à 21h42.

- **Mme J. Bersier, présidente de la commission travaux, bâtiments**

La séance du 30 avril 2024

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024
2. Demi-groupe scolaire du Foron  
Présenté par le bureau Adrien et Monti Architectes
3. Travaux à réaliser dans le bâtiment de la mairie Bois-des-Arts
4. Divers

**Mme Bersier** rapporte que le procès-verbal a été approuvé par 5 oui et 2 abstentions. Le demi-groupe scolaire du Foron a été abordé au point 2, et le

bureau d'architectes Adrien Monti a été reçu pour une présentation du projet sur l'ancien terrain de Caran d'Ache. L'ouverture de l'école devrait se faire à la rentrée 2029. Au point 3, divers travaux ont été discutés et les travaux proposés ont été acceptés par 6 oui et 1 abstention.

Dans les divers, un commissaire a demandé des informations sur l'inondation qui s'est produite dans la salle de gymnastique de Belle-Terre. La séance a été clôturée à 20h07.

**Le Président** indique que le président de la commission des finances interviendra pour les aspects financiers des objets présentés.

**6. « Stop à l'insécurité dans nos chemins - Pétition pour un renforcement de la sécurité des chemins du Curé-Desclouds, du Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères »**

**Préambule**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué à la sécurité.

**M. Kilcher** estime que la pétition telle que reçue reflète une situation déjà traitée à plusieurs reprises et est abordée dans les mesures que la commune souhaite entreprendre et a mis en place pour cette été. Il comprend bien l'intention des pétitionnaires d'appuyer la volonté de voir l'État participer à l'effort, comme évoqué en préambule dans ses communications. À ce titre, il porte son soutien moral à la pétition. Il attire néanmoins attention sur le fait que la commune est en négociation avec les équipes de Mme la Conseillère d'État pour établir un contrat local de sécurité, et renforcer la collaboration entre canton et commune. **M. Kilcher** se réjouit que la pétition contribue à la dynamique positive et espère qu'elle sera comprise ainsi.

**Le Président** remarque que le bureau du CM a indiqué aux pétitionnaires de s'adresser aux autorités cantonales afin de donner réponse à cette pétition et en informer les pétitionnaires.

**Débat**

**M. Knörr** relève que la pétition a récolté plus de 400 signatures dans un seul quartier, dont une partie de résidents et une partie de personnes y travaillant. Le groupe UDC propose le renvoi de la pétition en commission sécurité. **M. Knörr** se demande en effet si le Conseiller administratif en charge connaît vraiment la situation sécuritaire de Genève et s'il s'est posé les bonnes questions.

La pétition a été envoyée au Grand Conseil, qui a refusé d'entrer en matière pour des questions formelles et fallacieuses selon **M. Knörr**, ce qui suscite des craintes sur un nouveau contrat local de sécurité.

**M. Piguet** intervient au nom du Centre-VL pour appuyer le contenu de la pétition, et demande au CA de l'envoyer au Conseil d'État pour lui demander de l'étudier avec tout le sérieux nécessaire. Il regrette qu'un élément intéressant de la présentation de

M. Kilcher n'ait pas été plus visible, soit la couverture des quartiers. Des visuels plus clairs aideraient à améliorer le traitement des questions de sécurité.

**M. Boux de Casson** déclare que la société vit entre le déni et la réalité. D'un côté, certains avancent que tout va bien, et d'un autre côté, la réalité contredit ce discours. Il semblerait que le canton soit parfois dans le déni, et la pétition aide à établir la réalité de la situation, ainsi qu'à appuyer le travail du CA. Le PLR rejoint la demande de M. Piguet pour réclamer plus de présence de la police cantonale.

**M. Knörr** remarque que concernant le canton, le Département de justice et police n'est plus nommé ainsi depuis plusieurs années, et a été morcelé en plusieurs entités. Cela semble refléter une absence de volonté d'en tenir la responsabilité, et éviter de devoir se pencher sur les questions de sécurité, si ce n'est sporadiquement.

**M. Germann** note que la pétition soulève des préoccupations légitimes, qui concernent les trois dicastères des CA, ainsi que la canton naturellement. Pour la suite du débat, l'Alternative propose de renvoyer la pétition à la commission cantonale ad hoc prévue pour les pétitions, c'est-à-dire la commission communications et auditions.

**M. Knörr** s'enquiert de savoir s'il possible de demander à la Mairie de renvoyer les signatures originales aux pétitionnaires pour qu'ils puissent renvoyer la pétition à l'autorité cantonale appropriée. **M. Uehlinger** répond qu'il consultera les pétitionnaires pour savoir ce qu'ils souhaitent faire de leurs signatures.

**M. Calame** indique à M. Knörr que le Grand Conseil a malheureusement dû refuser la pétition pour une question de forme, car il manquait le terme « pétition à destination du Grand Conseil » dans le libellé, et non parce que les signatures n'étaient pas originales ou manuscrites. **M. Knörr** réplique que le Grand Conseil a indiqué « avec une ou plusieurs signatures originales » dans la lettre du sautier.

En l'absence d'autres demandes de parole, **Le Président** souhaite soumettre au vote la proposition du bureau, soit l'envoi de la pétition au Conseil administratif. Si elle est refusée, la proposition de l'UDC de la traiter en commission sera votée. Si cette option est également refusée, le renvoi en commission d'auditions fera l'objet d'un vote.

À **M. Piguet** qui demande pourquoi ne pas envoyer la pétition au Conseil d'État, M. Calame explique que le règlement ne le permet pas, il faut que le CA le fasse.

**Le Président** reformule la première option, soit le renvoi de la pétition au Conseil administratif, qui s'adresserait aux autorités cantonales afin de réponse à la pétition et en informer les pétitionnaires.

### Vote

➤ <b>Par 16 oui, 1 abstention et 4 non, la proposition du bureau est acceptée.</b>
--

## **A L'INSECURITE DANS NOS CHEMINS**

### **Pétition pour un renforcement de la sécurité des chemins du Curé- Desclouds, du Bois des Arts et de l'avenue des Verchères.**

Depuis de nombreuses années et de plus en plus fréquemment, nous subissons des agressions, des cambriolages, home jacking, dégradations de véhicules, vols dans nos boîtes aux lettres etc... et ceci autant de jour que de nuit.

Par conséquent, nous demandons aux autorités de la commune de Thônex de peser de tout leur poids auprès des instances cantonales pour que la présence des patrouilles de Gendarmerie soit intensifiée, d'aménager sur la voie publique de la vidéo protection (caméras), d'intervenir auprès des acteurs privés du secteur (régies) pour qu'ils en fassent de même, que les rives du Foron quotidiennement franchies par des voyous dans l'unique but de commettre des délits à Genève soient l'objet d'une surveillance accrue.

Les signataires de cette pétition vous remercient par avance pour l'intérêt que vous lui porterez.

## **7. Comptes 2023 de la commune**

### **Préambule**

**Le Président** donne la parole à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger rappelle que le budget 2023 voté devait être déficitaire d'environ de CHF 4'837'000.-, et les comptes ont révélé un excédent de CHF 1'975'000.-, soit un delta de presque 7 millions de francs. Les deux facteurs principaux sont les revenus supplémentaires de 3,6 millions et des charges moins élevées de 3,2 millions. La commune a engrangé des comptes positifs depuis 2015. Il faut savoir que dans le budget, un quart des dépenses sont incompressibles, liées aux charges du personnel. 35% sont des charges de transfert, 17% des amortissements, et 21% des biens et services d'exploitation. La plus grosse rubrique concerne le traitement des déchets pour 1,3 millions, l'entretien des bâtiments scolaires pour CHF 630'000.-, les prestations de tiers spécialistes pour CHF 550'000.-, et l'entretien des installations de sport, parcs et autres lieux publics, à CHF 500'000.-. Les charges financières de 3% proviennent du patrimoine financier, pour CHF 1'136'000.-, et les intérêts représentent CHF 648'00.-.

La diapositive suivante représente le graphique des dépenses par habitant, qui montre que les charges n'ont pas vraiment augmenté considérant l'augmentation de la population. L'entretien est en hausse étant donné l'arrivée des nouveaux bâtiments communaux. Les amortissements sont en diminution, les charges financières sont restées stables, tout comme les subventions. Le centime additionnel se porte bien, autour de 800'000.-, mais il faut noter que la commune reçoit passablement de financements de tiers aujourd'hui.

Les recettes fiscales des personnes physiques sont en hausse de 2022 à 2023, de 30 à 33,5 millions de francs, à mettre en lien avec l'augmentation de la population. Les

personnes morales ont davantage contribué aussi, bien que le détail ne soit pas disponible. Le reste des impôts est résiduel, l'impôt sur les chiens augmente un peu. La taxe professionnelle a peu fluctué.

Concernant les crédits budgétaires supplémentaires, la commune a été dépensé bien moins que prévu, vu que sur 55 millions, seulement CHF 272'000.- de crédits supplémentaires ont été votés.

Les investissements ont été relativement faibles. En revanche, les financements et subventions par les tiers ont été bien plus importants, notamment de la part du FI, FIA, et du FIDU. Les 12 millions d'investissements se retrouvent principalement dans les bâtiments et espaces publics, et dans la contribution au FIDU qui a coûté CHF 600'000.- mais qui a permis de toucher 4,9 millions de francs. Dans la partie bâtiments scolaires, l'aménagement du parc aqualudique a coûté CHF 912'000.- chiffres, les travaux de Pont-Bochet CHF 785'000.- et la fin des travaux à Belle-Terre 475'000.-. Dans les sports et espaces verts, le pavillon des jardiniers de Belle-Terre a coûté CH 815'000.-, la piscine CHF 630'000.-, le pavillon des sports des Trois-Chêne 490'000.- et la rénovation des vestiaire du stade des Trois-Chêne CHF 290'000.-. Dans les routes communales, le traitement des déchets pollués s'élève à CHF 1'137'000.- et la végétalisation des abribus 128'000.-. Dans l'assainissement des eaux, le traitement du giratoire avenue de Thônex/chemin du Cimetière/avenue suisse se monte à CHF 320'000.- et la mise en séparatif du collecteur du chemin de Chablais à CHF 263'000.-. Le chauffage à distance concerne le bâtiment de la Mairie et s'élève à 317'000.-.

**M. Uehlinger** remarque que la commune connaît des cycles d'investissement, et l'arrivée des Communaux d'Ambilly en démarrera un autre, qu'il espère pouvoir ventiler dans le temps. Les gros investissements sont toutefois terminés et des excédents de financement apparaissent.

## **8. Comptes 2023 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement**

### **Préambule**

**M. Uehlinger** passe directement aux comptes de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. Il indique que la charge du personnel s'élève à CHF 138'000.-, cotisations patronales et jetons de présence inclus. Le total des charges d'exploitation est de 215'000.-. Les produits de bien-fonds s'élèvent à CHF 7'327'000.-, les charges d'intérêts à CHF 2'339'000 et les charges de bien-fonds à 2'345'000.-. Le résultat des comptes de la fondation laissent apparaître un bénéfice de CHF 2'434'000.-, mais les amortissements de CHF 1'347'456.- ne sont pas comptabilisés et le bénéfice net est alors d'environ CHF 1'806'000.-. Les discussions avec la Fondation ont davantage porté sur le fait qu'il a fallu finir l'immeuble D sur les liquidités, ce qui rendu le flux de trésorerie négatif à - CHF 600'000.-. La Fondation a donc pris la décision unanime de dire que les CHF 170'000.- versés à commune sous la forme de participation financière serait dorénavant versée que si les flux de trésorerie sont positifs. Il n'est en effet pas normal que la Fondation doive emprunter de l'argent et payer des intérêts pour la commune de Thônex, dont le budget est bénéficiaire.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui a traité les comptes de la commune en deux séances et a les approuvés par 6 voix, soit à l'unanimité. **M. Calame** remercie les services de comptabilité de la

commune pour l'excellent travail de présentation des comptes et les nombreuses annexes.

**Le Président** ouvre la discussion sur le point 7, soit les comptes de la commune.

### **Débat**

**M. Calame** donne lecture d'une intervention du Centre-VL (cf. annexes).

**M. Boux de Casson** fait de même pour le PLR (cf. annexes).

**M. Stark** remercie l'administration pour la clarté des documents remis, avec un résultat encourageant, et exprime la confiance de son groupe dans le Conseil administratif.

### **Vote**

La parole est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération sur les comptes de la commune.

### Délibération

#### Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

- vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
  - vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),
  - vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
  - vu le préavis favorable de la commission des finances du 2 mai 2024,
  - vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
- sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 52'751'852.68 aux charges et de CHF 54'727'243.40 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'975'390.72.
3. Cet excédent de revenus de CHF 1'975'390.72 se décompose de la manière suivante : un résultat opérationnel de CHF 1'975'390.72 et un résultat extraordinaire de CHF 0.00.
4. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 12'907'037.01 aux charges et de CHF 10'130'195.08 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'776'841.93.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 275'305'020.37.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023, pour un montant total de CHF 271'725.46 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**M. Uehlinger** remercie l'administration communale et particulièrement MM. Zeder et Giroud. Les remarques de la fiduciaire ont également été élogieuses.

Le Président ouvre ensuite le débat sur les comptes de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement.

### **Débat**

**M. Calame** rapporte que la commission des finances a approuvé les comptes de la Fondation par 5 voix pour et 1 abstention.

**Mme N'Guessan** s'enquiert de savoir s'il est possible d'obtenir les comptes détaillés de la Fondation au lieu du rapport donné. **M. Uehlinger** répond qu'ils sont disponibles sur cmnet, et liste les différents documents y afférents. Après des échanges de clarification simultanés, **Mme N'Guessan** remercie M. Uehlinger et les autres intervenants pour leurs précisions.

## **Vote**

La parole est donnée à M. Wünsche pour lecture de la délibération.

### Délibération

Approbation des comptes de l'exercice 2023 de la Fondation  
de la commune de Thônex pour le logement,

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2023, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu le rapport de l'organe de révision BfB, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023,
- vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du Conseil de Fondation,
  - du Conseil administratif,
  - de la commission communale des finances du 2 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2023 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

**9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 885'000.- pour l'aménagement du cimetière, 1<sup>ère</sup> étape**



**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics

### Préambule

**M. Kilcher** indique que ce dossier est traité en commission depuis 9 mois, deux fois par la commission espaces publics et une fois en commission des finances. Il concerne l'aménagement du cimetière, qui n'a subi que quelques retouches ponctuelles ces dix dernières années, hormis l'asphaltage de l'entrée. Deux contraintes sont survenues ces derniers temps, la première étant que les cimetières sont de plus en plus vus comme des espaces d'agrément, et à ce titre, s'approche de la notion d'espace vert, d'où la volonté de l'aménager comme un parc. Le deuxième point à considérer est la forte augmentation de la population, qui incite à libérer des places.

La première partie du projet de rénovation du cimetière comporte 76 arbres en plus, qui contribuent fortement à l'arborisation de la ville et s'inscrit dans le plan canopée de la commune. Après consultation des services de l'État, la première question a été de savoir dans quelle mesure l'aménagement pourrait entrer dans les critères du plan d'arborisation du canton, mais les dernières nouvelles indiquent que le cimetière de Thônex ne rentrera pas dans les critères car le canton cherche d'abord à renforcer l'arborisation en milieu urbain.

### Débat

La parole est donnée à **M. Calame**, président de la commission des finances, qui a validé ce crédit d'investissement amorti sur dix ans par 5 voix pour et 1 abstention.

**M. Germann** déclare que l'Alternative est impressionnée par le projet de réaménagement, centré sur la volonté d'augmenter la végétalisation du site, de compléter le maillage vert et de favoriser la biodiversité. De plus, les essences choisies sont prévues pour que leurs racines n'empiètent sur les tombes. La commission espaces publics a expressément requis que des essences d'arbres européennes soient utilisées, et que les matériaux nécessaires à la réalisation des infrastructures soient récupérés. Cependant, le groupe Alternative est beaucoup plus réservé sur le montant important du crédit, compte tenu de la conjoncture budgétaire et des besoins financiers que nécessitera la petite enfance dans la commune. **M. Germann** rappelle que le cimetière a subi un important réaménagement il y a dix ans, comportant déjà une extension du colombarium. Le crédit représente près d'un huitième de la capacité d'autofinancement résiduelle actuelle. Pour cette raison, le groupe n'a pas donné de recommandation de vote à ses membres sur ce sujet.

**M. Calame** remarque que des amortissements extraordinaires des anciens frais de la piscine ont été effectués lors des nouveaux travaux. Sachant que de l'argent a été dépensé pour les chemins du cimetière il y a quelques années, **M. Calame** s'enquiert de savoir s'il serait possible d'amortir de manière extraordinaire l'ancien crédit pour la réalisation des chemins car le nouveau projet prévoit d'en détruire une partie, ce qui permettrait de dégager des marges dans les budgets des années suivantes.

**M. Kilcher** indique en complément que le plan canopée de la commune prévoit des zones couvertes qui pourraient, elles, faire l'objet d'un soutien financier du canton pour l'étape 2 du projet du cimetière. Le sujet sera abordé à la prochaine commission des finances.

**M. Uehlinger** vérifie le reliquat, qui s'élève à CHF 128'000.-, et indique qu'une solution devrait être trouvée.

**M. Nicolet** donne lecture d'une intervention au nom du PLR (cf. annexes).

**Mme Menoud** indique que le cimetière se trouve au quartier Curé-Desclouds, d'où la pétition discutée tout à l'heure émane. **Mme Menoud** se déclare consternée qu'autant d'argent puisse être trouvé pour embellir le séjour des morts, pendant que les habitants de ce même quartier se plaignent de l'insécurité depuis plusieurs années.

**M. Boux de Casson** est quelque peu choqué des propos de sa préopinante. Il avance d'abord qu'il ne faut pas confondre investissements et dépenses. Ensuite, s'il existe bien une chose à respecter et une surface à Thônex à garder précieusement et dans laquelle investir, il s'agit bien du cimetière. Il en va des croyances, et **M. Boux de Casson** a bien de la peine à comprendre Mme Menoud. Cette dernière rebondit en déclarant qu'elle ne dit pas qu'il ne faut pas aménager le cimetière, mais entendre le cri de détresse des habitants du quartier, et faire quelque chose pour la sécurité, négligée depuis longtemps.

La parole à M. Calame pour lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 885'000.-  
pour l'aménagement du cimetière, 1<sup>ère</sup> étape

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la réflexion globale que les autorités communales ont menées depuis le début de l'année 2023 portant sur l'exploitation du cimetière,
- Attendu que ce projet, étudié par les services techniques et espace public, comprend le réaménagement du site, la révision du règlement et l'amélioration de la signalétique,
- Attendu que le projet de réaménagement du cimetière a été présenté en commission espaces publics le 23 juin 2023 et qu'il a été approuvé par cette dernière,
- Attendu qu'une étude complémentaire et approfondie a été menée jusqu'à la délivrance de l'autorisation permettant de réaliser ce projet, comprenant une première phase approuvée pour la végétalisation du site, en accord avec la stratégie cantonale et communale d'arborisation,

- Attendu que cet aménagement permettra également d'augmenter à terme le nombre de places de concessions soit 95 tombes et 135 cases de colombarium supplémentaires, pour répondre aux futurs besoins de la ville de Thônex,
- Attendu que le projet global a été présenté une deuxième fois en commission espaces publics le 3 octobre 2023, qui a demandé que les travaux soient organisés en trois phases distinctes,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 110'625.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien des surfaces et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 3 octobre 2023,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 mai 2024;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 885'000.- pour réaliser la première étape de réaménagement du cimetière de Thônex situé au chemin des Cyprès, d'améliorer et de compléter la végétalisation de 1'400 m<sup>2</sup> en accord avec la stratégie cantonale et communale d'arborisation afin de pouvoir augmenter à terme, le nombre de places de concessions pour répondre aux besoins de la ville de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 885'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la fin de la 1ère étape des travaux qui est estimé en 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

**10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- pour l'acquisition d'un engin de manutention de marque Manitou**

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

**M. Kilcher** indique que l'acquisition du véhicule pour l'équipe des espaces publics et de la voirie reflète les besoins du moment. La demande formulée en commission était une mutualisation avec d'autres communes. Un accord a déjà été obtenu avec Chêne-Bougeries si l'objet est accepté ce soir.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui a approuvé la demande de crédit à l'unanimité.

**Débat**

Néant.

La parole est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.-  
pour l'acquisition d'un engin de manutention de marque Manitou

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le grand nombre de manifestations communales, de livraisons, de déchargements et des diverses opérations de manutention effectuées aujourd'hui par le personnel communal avec des engins et des machines louées à ces occasions,
- Vu que pour des raisons évidentes de sécurité, l'utilisation d'échelles pour des travaux en hauteur est interdite,
- Vu l'augmentation annuelle du budget « location de machines »,
- Attendu que l'achat d'un véhicule de type Manitou permettrait de réduire annuellement le budget de location d'au moins 33%,
- Attendu que ce type de machine est équipée d'une nacelle élévatrice, d'un godet, de fourches et de 4 roues motrices avec pneus agraires pour le travail sur terrain naturel et /ou humide et qu'il répondrait parfaitement au besoin du service de l'espace public,

- Attendu qu'une discussion relative à une mutualisation de cet engin a été abordée avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et que ces dernières seraient d'accord de louer celle-ci à la ville de Thônex,
- Vu les coûts annuels induits par cette acquisition qui ont été évalués à CHF 12'083.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et le préavis favorable de la commission espaces publics du 12 mars 2024,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour l'acquisition d'un engin de manutention de marque Manitou, à savoir une machine polyvalente équipée d'une nacelle élévatrice, d'un godet, de fourches et de 4 roues motrices avec pneus agraires pour le travail sur terrain naturel et/ou humide et que cette machine pourrait être mutualisée avec les communes voisines.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 125'000.- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6190.330 dès la livraison de la machine prévue en 2024.

**11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.- pour réaliser un aménagement paysager le long de l'avenue Adrien-Jeandin**

**Préambule**

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

**M. Kilcher** indique que le crédit concerne le réaménagement des bandes herbeuses le long de l'avenue Adrien-Jeandin, dont l'ensemencement était pollué par les graines mêmes et a toujours constitué un combat pour maîtriser les lieux depuis. L'avenue

accueille le défilé de la fête des écoles, et le projet soumis vise à corriger cette erreur, ainsi qu'à aligner l'esthétique urbaine paysagère des avenues Tronchet et Adrien-Jeandin.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui a préavisé favorablement le crédit à l'unanimité.

### **Débat**

**M. Germann** déclare que l'Alternative écologique et sociale est impressionnée par ce projet qui vise à encourager la végétation et la biodiversité sur cette route, qui pourra dignement être appelée avenue. Cependant, malgré l'abondance des plantations prévues, le projet est bien moins cher que le premier, c'est pourquoi l'Alternative recommande d'approuver le crédit.

**M. Nicolet** donne lecture d'une intervention au nom du PLR (cf. annexes).

La parole est donnée à M. Boux de Casson pour lecture de la délibération.

### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.-  
pour réaliser un aménagement paysager le long de l'avenue Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa I, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que l'avenue Adrien-Jeandin représente une des artères principales traversant la commune de Thônex sur l'axe nord-sud,
- Attendu que les objectifs d'un aménagement paysager global permettraient de développer le potentiel esthétique de cette avenue, de supprimer l'invasion de la graminée appelé «folle avoine» potentiellement dangereuse pour les animaux et de transformer l'avenue en un espace plus attrayant et plus durable
- Attendu que le projet proposé par le bureau d'étude de la société Pottu et Seitz a été présenté en commission espaces publics le 12 mars 2024 et qu'il a été approuvé par cette dernière,
- vu les coûts annuels induits par cet aménagement paysager qui ont été évalués à CHF 51'625.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien des surfaces et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique.
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 mai 2024;

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 295'000.- pour réaliser un aménagement paysager global de l'avenue Adrien-Jeandin. Ce réaménagement permettrait d'éliminer la prolifération de la graminée appelée « folle avoine », une plante potentiellement dangereuse pour la santé des animaux, tout en améliorant l'esthétique de cette voie routière et en la transformant en un espace à la fois attrayant et durable.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 295'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 615.330 dès la fin du réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin estimée en 2025.

## **12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'000.- pour financer un programme d'animations estivales sur la place de Graveson**

### **Préambule**

**Le Président** donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la culture.

**M. da Silva** indique que ce crédit est passé en commission culture et en commission des finances. Il constitue la réponse à la motion du Centre-VL demandant le déploiement d'une offre d'animation sur la place de Graveson, de façon à l'occuper de manière positive pour éviter d'autres occupations indésirables. La programmation s'étale du 19 juin au 14 septembre, à un rythme hebdomadaire, voire bihebdomadaire. Les activités vont de la Fête de la musique à des ateliers sur le développement durables, en passant par des performances théâtrales, dans le respect des riverains. En effet, les animations auront lieu l'après-midi, au plus tard en début de soirée. Les TSHM de la maisons de quartier et les cinémas en plein air seront aussi présents. L'idée est d'occuper l'espace de manière régulière et développer

l'attractivité envers la population, afin qu'elle reprenne la maîtrise du lieu, contribuant ainsi indirectement à l'apaisement du quartier.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui a approuvé le crédit à l'unanimité.

### **Débat**

**Mme Menoud** donne lecture d'une intervention au nom de l'Alternative (cf. annexes).

**M. Calame** remercie le CA et les services d'avoir travaillé sur la motion, dont il était cosignataire avec Mme Moro. Il se déclare satisfait de la présentation et du panachage des différentes manifestations. Le groupe le Centre-VL s'inquiète toutefois des questions sécuritaires liées à l'Eurofoot. **M. da Silva** rejoint M. Calame dans son analyse de risques potentiels. La question de l'Eurofoot est encore en cours d'étude par les services communaux, ainsi que la police cantonale. Il s'agira de calibrer et penser la manifestation afin d'éviter tout débordement, et l'administration n'aura pas l'ombre d'un scrupule à annuler le projet si un quelque doute est soulevé sur la bonne tenue des événements.

**Mme Munier** donne lecture d'une intervention au nom du PLR (cf. annexes).

**M. da Silva** apporte quelques éléments de réponse à l'intervention de Mme Munier. Il n'était pas possible d'insérer le montant demandé par la motion dans le budget 2024 car cette dernière a été votée après le bouclage des budgets des services, raison pour laquelle cette demande de crédit budgétaire supplémentaire est déposée. Concernant les quatre matchs, trois sont programmés à Graveson et le quatrième à Belle-Terre, car il tombe le même jour que la Fête de la musique. À propos des fan-zones, **M. da Silva** ne souhaite prendre aucune chance si un risque, quel qu'il soit, est soulevé par des professionnels, que ce soient ceux du service de la cohésion sociale présents sur le terrain, les APM ou la police cantonale. Force est de constater que de moins en moins de communes font des fan-zones étant donné le dispositif de sécurité conséquent nécessaire, impliquant un verrouillage du périmètre festif, des fouilles et des effectifs colossaux. Il ne s'agit pas d'installer une fan-zone de 1'000 à 1'500 personnes, bien que l'idée soit intéressante à plus petite échelle. Mais de nouveau, si la garantie n'est pas donnée que la fan-zone sera un lieu convivial et sûr pour tous, le CA ne s'engagera pas sur le projet, et les services communaux ne souhaitent pas franchir cette ligne non plus. Il ne s'agit pas seulement d'une crainte d'un Conseiller administratif, mais aussi d'une mise en garde prononcée et répétée par des professionnels qui côtoient le terrain au quotidien.

**M. Boux de Casson** regrette que, pour une fois qu'un événement festif arrive en été, la sécurité soit mise en question. L'engagement de nombreux correspondants de nuit devrait pallier au problème. La question se pose de savoir si le CA a envisagé un plan de remplacement pour les matchs. **M. da Silva** répond qu'il n'est pas honnête de dire que la place de Graveson verra quelque chose de festif pour la première fois. En outre, ce n'est pas parce que les trois diffusions de matchs seraient annulées que l'espace ne serait pas animé. Il est question de 20 journées d'activités, avec divers projets de qualité. Le maintien du montant relativement élevé dédié à la fan-zone vise aussi à garder une certaine latitude par rapport à l'augmentation de l'offre au gré de l'opportunité, et



d'adapter le dispositif selon la situation, sans nécessairement faire une fan-zone classique mais en envisageant d'autres manières de diffuser les matchs. À l'inverse, il semblait maladroit d'annuler directement le projet et se priver de toute marge de manœuvre. Il faudra étudier comment adapter le projet et respecter l'esprit de l'idée initiale, soit de créer un moment convivial autour d'un match.

**M. Nicolet** note que la fan-zone était traditionnellement organisée dans la grande tente des promotions, qui ne soulèverait pas les problèmes d'une installation à la place de Graveson. Étant donné qu'elle est construite, autant en profiter. **M. da Silva** répond que la genèse du projet n'est pas de trouver un emplacement pour une fan-zone, mais d'animer la place en question, étant donné les difficultés qu'elle a connues. L'Eurofoot ayant lieu cet été, il constituait un élément pertinent à considérer. L'idée de base n'était pas de faire une fan-zone à tout prix, auquel cas la place des Fêtes aurait effectivement été considérée.

**Mme Raiöla** remercie M. da Silva de prendre en considération l'enjeu sécuritaire. Pour une fan-zone, un avantage à reconnaître est l'impact carbone puisqu'elle évite que les gens voyagent.

**M. Nicolet** indique que lors d'une commission sécurité tenue à Moillesulaz, les gardes-frontières avaient proposé leur aide. **M. da Silva** répond que le CA est conscient des opportunités offerts par les partenaires sécuritaires pour encadrer les manifestations. Il ne faut cependant pas prendre à légère une fan-zone sur un territoire frontalier, avec plusieurs éléments variables. À titre d'information, les dernières fan-zones d'une taille similaire à celle projetée à Thônex ont requis 40 à 50 bénévoles et des effectifs importants de police municipale et cantonale. La question se pose de savoir si la commune veut vraiment se lancer dans l'aventure vu les tensions vécues et surtout, la richesse de la programmation d'animations sur la commune.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'000.-  
pour financer un programme d'animations estivales sur la place de Graveson

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la motion déposée par les groupes Centre-VL et PLR « programmes d'activités sur la place de Graveson » du 26 septembre 2023, le service de la culture et des manifestations a élaboré un programme d'activités qui seront proposées sur la place de Graveson durant l'été 2024,
- Attendu que ce programme a été élaboré en collaboration avec les différents services de la commune, notamment ceux en charge de l'espace public, du développement durable, de la cohésion sociale et de la police municipale.

- Attendu qu'entre le 15 juin et le 15 septembre 2024, des animations ont été planifiées avec une fréquence d'au moins une fois par semaine et que ces événements incluront des divertissements tels que des spectacles de rue, des représentations théâtrales, des numéros de cirque, des ateliers, des concerts, ainsi qu'une zone dédiée aux fans pour l'Euro de football.
- Vu le préavis favorable à la commission culture du 16 avril 2024,
- Vu le préavis favorable à la commission finances du 2 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par voix 23 pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'000.- sur la rubrique 54.36 de l'exercice 2024, pour financer des animations qui seront planifiées avec une fréquence d'au moins une fois par semaine sur la place de Graveson à Thônex. Ces événements incluront une variété de divertissements tels que des spectacles de rue, des représentations théâtrales, des numéros de cirque, des ateliers, des concerts, ainsi qu'une zone dédiée aux fans pour l'Euro de football.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 68'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

**13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000.- pour réaliser une ferme urbaine au cœur de la ville de Thônex du 23 au 27 octobre 2024**

**Préambule**

**Le Président** donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la culture.

**M. da Silva** rappelle que le projet de ferme urbaine était destiné à être proposé qu'une fois en 2023. Il s'agissait d'animer les vacances d'octobre à proximité du quartier prioritaire de Curé-Desclouds. Entre 300 et 500 personnes étaient attendues sur la semaine, et l'idée était varier les dispositifs et animations les années suivantes. En lieu et place, 3'500 à 4'000 personnes ont fréquenté la manifestation, et le projet a été couronné de succès. L'idée est maintenant de pérenniser le dispositif et demander une dernière fois un crédit supplémentaire pour cette manifestation avant de l'intégrer au budget de fonctionnement du service culture et manifestations à

partir de 2025. L'objectif est aussi de développer les caractéristiques pédagogiques du projet, l'édition cette année verra aussi l'inclusion de supports pour les jeunes Thônésiens, pour instaurer des interactions et garder une trace des activités, dans un vrai exercice de sensibilisation et d'éducation, plutôt qu'une simple foire ou un musée. Il existe un vrai sens au-delà de l'idée de reconnexion avec la nature.

Pour information, l'idée de constituer une ferme urbaine sur la place des Fêtes provient d'une distribution de dictionnaires par les CA dans les écoles primaires, lorsqu'une enseignante a communiqué qu'un nombre important d'élèves ne partent pas en vacances.

La parole est ensuite donnée à M. Calame, président de la commission des finances, qui a préavisé favorablement ce crédit budgétaire supplémentaire à l'unanimité.

### **Débat**

**Mme Bersier** donne lecture d'une déclaration au nom du PLR.

La parole est donnée à M. Stark pour lecture de la délibération.

### Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000.-  
pour réaliser une ferme urbaine au cœur de la ville de Thônex  
du 23 au 27 octobre 2024

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu que l'essor des fermes urbaines pédagogiques, situées au cœur des villes et axées sur l'éducation à la culture et à la biodiversité, est encouragé,
- Vu que ces fermes offrent une éducation environnementale complète et que les informations qu'elles fournissent sont cruciales pour encourager des comportements plus durables chez les enfants et les adultes,
- Vu que de nombreux objectifs sont visés à travers ce projet comme sensibiliser les habitants à des pratiques peu connues, rapprocher l'Homme de la nature et développer la cohésion sociale,
- Vu le préavis favorable à la commission culture du 16 avril 2024,
- Vu le préavis favorable à la commission finances du 2 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000.- sur la rubrique 54.36 de l'exercice 2024, pour financer la création d'une ferme urbaine du 23 au 27 octobre 2024. Cette ferme urbaine, située en plein cœur de la ville, jouera un rôle éducatif crucial en matière d'apprentissage de l'environnement pour les personnes de tous âges. De multiples objectifs sont attendus de cette initiative, notamment le rapprochement de l'Homme avec la nature et le renforcement de la cohésion sociale.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

**14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.- relatif à la réalisation d'un écopoint communal sur la parcelle 5388 de Thônex – angle avenue Adrien-Jeandin et chemin Edouard-Olivet et à la constitution d'une servitude d'usage public de déchetterie**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

**Préambule**

**M. Kilcher** indique que cet objet est passé par le bureau du Conseil municipal pour sa formulation. Il s'agit de poursuivre la politique mise en place depuis dix ans par Claude Détruche, soit d'installer un écopoint lorsque l'occasion se présente, ce qui a été le cas dans la zone Adrien-Jeandin/Edouard-Olivet. Des bennes en surface existaient mais ont été enlevées à la suite de dissensions avec les administrateurs du quartier. La commune dispose cependant aujourd'hui de foncier qui permet de réinvestir le secteur.

**Débat**

**M. Ruppen** encourage ce crédit en tant qu'habitant du chemin Edouard-Jolivet. Depuis que les poubelles bleues ont été enlevées, le tri a drastiquement diminué, voire disparu. Un point de tri est donc bienvenu dans le quartier.

La parole est donnée à M. Boux de Casson pour lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 295'000.- relatif à la réalisation d'un écopoint communal sur la parcelle 5388 de Thônex – angle avenue Adrien-Jeandin et chemin Edouard-Olivet et à la constitution d'une servitude d'usage public de déchetterie

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la volonté de la Commune de Thônex de mettre en place une politique de gestion des déchets permettant un tri de ceux-ci par les ménages et de valoriser le mieux possible les matières pouvant l'être,
- attendu que la Commune est propriétaire d'un immeuble sis sur la parcelle 5382 (10 à 16 ch. Edouard Olivet) dans le quartier Edouard-Olivet,
- vu la proposition formulée par la Commune à l'ensemble des copropriétaires de la parcelle 5388 de Thônex (dépendance des parcelles 5380 à 5387) de construire un écopoint communal ouvert au public sur cette parcelle sise à l'angle de l'avenue Adrien-Jeandin et du chemin Edouard-Olivet,
- attendu que les copropriétaires ont approuvé à l'unanimité la réalisation de ce projet d'écopoint public équipé de conteneurs enterrés pour le tri des déchets valorisables, d'un conteneur sur roulettes pour la récupération des déchets de cuisine et d'un conteneur hors-sol pour la récupération des textiles et permettant l'arrêt des véhicules de collecte conformément au projet élaboré par AJS ingénieur civil SA,
- vu la convention sous seing privé conclues avec les copropriétaires de la parcelle 5388 prévoyant les modalités de construction, d'entretien et de gestion de cet écopoint,
- attendu que la Commune est autorisée par lesdits copropriétaires à déposer une demande d'autorisation de construire pour la réalisation de cet écopoint public comprenant les équipements de tri, un muret, des arbustes et un système de câblage électrique,
- attendu que la Commune s'est engagée à gérer cet écopoint communal et à en assurer la surveillance comme elle le fait pour les autres écopoints communaux sur le domaine public,
- vu l'accord des copropriétaires de constituer gratuitement en faveur de la Commune une servitude d'usage public de déchetterie afin de pérenniser cet équipement communal pour laquelle un plan de servitude devra être élaboré par un géomètre,
- vu le mandat que la Commune doit confier à ses frais à un géomètre pour établir le plan de servitude et à un notaire pour constituer ladite servitude,

- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 44'250.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien des surfaces et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la réalisation d'un écopoint public sur la parcelle 5388 de Thônex (dépendance des parcelles 5380 à 5387) angle rue Adrien-Jeandin – ch. Edouard-Olivet selon l'accord conclu avec les copropriétaires de ladite parcelle.
  2. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage public de déchetterie grevant la parcelle 5388 en faveur de la Commune de Thônex, dont l'assiette définitive sera établie sur la base du plan de situation et des aménagements.
  3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC destiné à financer la réalisation du projet d'écopoint énoncé sous point 1.
  4. De comptabiliser la dépense figurant sous point 3 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  5. D'amortir la dépense de CHF 295'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 73.330 dès la fin des travaux prévue en 2025.
  6. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
  7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.
15. **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.-pour financer le renouvellement d'installations techniques dans la salle des fêtes de Thônex**

## Préambule

**Le Président** donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à aux bâtiments.

**M. da Silva** indique que cet objet n'est pas passé en commission et suit le nouveau chemin souhaité par le bureau du CM. Le montant articulé sert à couvrir l'acquisition d'une nouvelle table de mixage son pour les besoins assez particuliers de la salle des fêtes, dont l'utilisation est intensive, avec les prestations scéniques de Thônex Live mais aussi toute une série d'événements de moins grande envergure le long de l'année. En plus de la table, des haut-parleurs sont prévus pour résoudre le problème du retour son décrié par les artistes. Le crédit comprend finalement le réaménagement du sous-sol, notamment la création de loges modernes et de vestiaires séparés hommes et femmes, ainsi qu'une adaptation d'éclairage désuet.

## Débat

**M. Boux de Casson** demande, au nom du PLR, que l'objet soit renvoyé en commission culture, le groupe s'étant rendu compte qu'il connaissait mal le dossier et qu'il bénéficierait d'une présentation, sur place idéalement.

**M. da Silva** répond que les loges, ainsi que sous-sol en général, sont d'époque, soit de la fin des années 60. Il s'agit d'un rafraîchissement, pas d'une rénovation. Le montant de CHF 125'000.- pour équiper la scène et réaménager légèrement le sous-sol ne semble pas excessif. **M. da Silva** a demandé un audit technique des installations sonores de la salle, étant donné que quelques investissements avaient été faits ces derniers 15 ans. En outre, des dysfonctionnements sont régulièrement observés, notamment lors des manifestations communales. La réalité est que la salle figure sur un créneau extrêmement concurrentiel, le nombre de concerts a drastiquement diminué depuis le Covid et il n'y a pas eu de véritable redécollage depuis. Elle fait l'objet de convoitises et d'une concurrence accrue de la part de salles peu distantes, aux capacités similaires mais aux moyens plus conséquents, et bien plus modernes comme Chateaurouge en France voisine, ou l'Alhambra en Ville de Genève, positionné comme lieu culturel phare pour un public similaire à la salle des fêtes de Thônex. L'heure de gloire de cette dernière, où elle était la première du canton après l'Arena et était la seule sur le créneau des 1'500-1'700 spectateurs, est désormais révolue. Si la volonté est de maintenir une offre concurrentielle attirante, des investissements doivent l'accompagner. À titre d'exemple, CHF 30'000.- sont dépensés pour la location de matériel son par des prestataires tel qu'Opus One pour chaque concert, simplement parce que la salle n'est pas suffisamment équipée. Beaucoup de prestataires ont découvert les avantages de l'Arena et de l'Alhambra lorsque les spectacles à Thônex ont dû être suspendus pendant une année, et il a été difficile de récupérer les parts de marché depuis. **M. da Silva** conclut son préambule en réitérant que le montant de CHF 125'000.- pour le réaménagement du sous-sol après plus d'un demi-siècle et l'acquisition d'une table de mixage et de haut-parleurs ne semblent pas excessif.

**M. Calame** rebondit sur l'interrogation de M. Boux de Casson en décrivant les néons des loges, qui datent des années 70. M. Calame a aussi demandé aux concierges de

salle pourquoi la table de mixage posait des problèmes, et il s'avère que cette dernière a 20 à 25 ans. Elle présente le défaut de ne pas avoir de bluetooth ou de connexion mp4, ce qui devient indispensable pour tout type de manifestation, ce qui explique le besoin de compléments de location en fonction des événements.

Au vu du montant en jeu et des explications de M. da Silva, **M. Calame** propose de refuser le renvoi en commission et de voter ce crédit ce soir.

**M. Loureiro** donne lecture d'une brève déclaration de l'Alternative, qui approuve les besoins d'actualisation d'une salle des fêtes qui a aujourd'hui de nombreuses décennies. Les travaux proposés ne sont pas le fruit d'une erreur de conception. Cependant, le groupe est surpris, comme lors du dernier Conseil municipal, de voir arriver des demandes de crédit comme celle-ci en assemblée, sans être passées par des commissions ad hoc. Pour rappel, lors du dernier Conseil municipal, le point 6 des travaux de la Mairie pour un montant de CHF 380'000.- a été renvoyé en commission travaux et bâtiments, commission qui s'est ensuite agendée spécialement pour ce sujet. Le groupe regrette que le point discuté ce soir n'ait pas été abordé lors de la dernière commission travaux et bâtiments, qui a eu lieu la semaine précédant la séance du bureau. Bien que l'intervention ne soit pas urgente, et l'Alternative ne s'opposera d'ailleurs pas à cette demande de crédit, mais demande explicitement au CA de traiter les sujets comme celui-ci en commission ad hoc avant de les présenter et les faire voter au Conseil municipal.

Concernant le renvoi en commission proposé par le PLR, l'Alternative recommande tout de même de procéder au vote ce soir étant donné le montant et la pertinence des travaux proposés.

**Le Président** précise que le bureau avait décidé de transmettre directement un certain nombre d'objets sans passer par les commissions.

**M. da Silva** rebondit sur le sujet du fonctionnement, qui va au-delà de l'objet en question, qui lui-même n'a pas été saisi au hasard. Il s'agit d'une volonté répétée et souvent rappelée au CA ces derniers mois de procéder ainsi pour tous les projets. Il a été souhaité par le bureau du CM que tout passe par lui, dans une sorte de « gare de triage » où les objets sont jugés suffisamment mûrs ou présentant assez peu d'enjeu pour être présentés directement au CM, ou s'ils nécessitent un passage en commission thématique. Cela fait des mois que la procédure fait l'objet de désaccords et de discussions avec le bureau pour la simplifier, et le jour où la procédure demandée par le CM et le bureau est inaugurée, il est reproché au CA de la suivre. **M. da Silva** demande un peu de cohérence au groupe Alternative, sachant que le Président du CM en est membre et que le nouveau fonctionnement a été rappelé à maintes reprises.

**M. Wünsche** entend les arguments de vétusté et la problématique de la concurrence accrue, mais demande quelles sont les garanties d'être plus concurrentiel avec les améliorations projetées. La question se pose de savoir si Opus One a promis plus concerts, par exemple. **M. da Silva** répond qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer les conditions de luminosité dans les loges des artistes, mais aussi de créer des espaces genrés permettant une mixité, finalement tout relative car il n'existe pas à l'heure actuelle de douches ou de loges différenciées. L'espace y est exigü, et ne dispose que



de trois loges pour une salle qui accueille parfois des spectacles comportant une dizaine de performeurs. La promiscuité y est donc peu agréable. Bien que l'intervention ne résoudra pas tous les problèmes, il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction. La demande de crédit devait être raisonnable et parer à l'urgence, sachant que l'espace et son enveloppe feront l'objet de futures interventions. Le choix du matériel est fait en concertation avec le personnel de la salle et les prestataires tels que Skynight et Opus One, l'idée étant de limiter les charges induites par la vétusté de la salle pour maintenir l'attractivité du lieu. Le dernier achat d'une table de mixage son remonte à 2008. **M. da Silva** laisse imaginer les progrès qui ont été accomplis depuis, surtout dans ce domaine technique pointu. Les CHF 30'000.- pour la remise à niveau de prestations essentielles que la table fournit semblent très raisonnables. Les commissaires ont maintes fois assisté à des manifestations durant lesquelles des dysfonctionnements de l'audio se sont produits. Maintenant que l'effort est fait pour les corriger, il semble peu approprié de le questionner et de recommander des études plus approfondies.

**Mme Raiola** se demande pourquoi multiplier les commissions sur des sujets dont la réponse s'impose d'elle-même. Elle trouve inutile de renvoyer ce sujet spécifique en commission, et estime que le CM doit évoluer.

**M. Stark** suggère au PLR de se rendre au sous-sol de la salle, dont les locaux sont vétustes, obsolètes, et insécurisants. L'espace n'y est pas optimisé. Un autre élément est la sécurité, en cas d'incendie, peu de personnes pourraient s'en sortir selon M. Stark. Finalement, l'acoustique est certainement défailante, les propos ou paroles n'étant pas audibles au fond de la salle. **M. Stark** encourage à voter favorablement le crédit.

**M. Ventouras** déclare en tant que président de la commission culture, qu'il soutiendrait un tel projet, qu'il trouve même un peu timide et mériterait un investissement supplémentaire. Il s'agit pour la technique de passer de l'analogique au digital, et pour les loges, la concurrence accrue rend leur rafraîchissement important et justifie l'investissement, que M. Ventouras trouve essentiel.

**M. Avigdor** a appris que le théâtre du Léman va fermer prochainement pour des travaux, et la capacité de la salle sera légèrement réduite. Selon Opus One, les concerts sont rentables à partir de 1'300 personnes, et l'organisateur évoque la possibilité de se déplacer à Lausanne, sans parler de Thônex. Il semblerait qu'il y ait une carte à jouer en 2025 si le théâtre du Léman ferme.

**M. Wünsche** réitère sa question sur le gain d'attractivité et **M. da Silva** répète que l'acquisition de matériel se fait en concertation avec Opus One, qui répondra à ses besoins et lui permettra de déployer l'offre voulue. **M. da Silva** ne sait pas si cela permettra de doubler l'offre, mais au moins de la maintenir. Le problème n'est pas qu'il manque une table de mixage, mais qu'elle induit CHF 15'000.- à CHF 30'000.- de frais de location de matériel supplémentaire pour les organisateurs et prestataires. **M. da Silva** que Thônex se doit de maintenir sa salle des fêtes à un niveau plus élevé qu'une simple salle communale. Il s'agit d'une véritable salle de spectacle.

**M. Ruppen** s'accorde avec la majorité des propos tenus, et attire l'attention sur le montant du projet, qui est relativement dérisoire par rapport aux CHF 2'000'000 dépensés pour refaire le plafond. La salle représente aussi un atout économique non-

négligeable pour la commune. Il estime que les discussions en cours constituent une perte de temps et qu'il faudrait voter directement l'objet.

Par contre, à plus long terme, la question se pose de comment valoriser la salle. Il faudra moderniser cet outil, sans quoi il perdra de son sens.

**M. da Silva** rappelle qu'un audit technique a été lancé pour voir ce qui vétuste et améliorabile. Une réflexion est en cours avec Opus One, à laquelle la commission culture sera invitée, pour adapter le concept de Thônex Live à la réalité actuelle. Ces réflexions sont donc menées, mais le CA ne s'attendait pas à le faire ce soir, alors qu'il propose un crédit de seulement CHF 125'000.-.

**Le Président** indique que le PLR retire sa demande de renvoi en commission.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.-  
pour financer le renouvellement d'installations techniques  
dans la salle des fêtes de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de moderniser et de mettre aux normes actuelles les installations techniques de la salle des fêtes de Thônex ,
- Vu l'augmentation du nombre des manifestations et des concerts dans cette salle de spectacles,
- Attendu que la table de mixage son doit être remplacée, qu'il convient d'acquérir de nouveaux haut-parleurs et que l'éclairage des 6 loges ainsi que les vestiaires hommes et femmes doivent être améliorés,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 19'375.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour financer la modernisation et la mise aux normes des installations techniques de la salle des fêtes de Thônex, comprenant l'acquisition d'une nouvelle table de mixage son et de nouveaux haut-parleurs, le réaménagement des vestiaires hommes et femmes et l'amélioration de l'éclairage des six loges utilisées par les artistes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 125'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2025.

Étant donné l'heure, **le Président** passe directement au point 19.

### **19. Propositions du Conseil administratif**

Néant.

### **20. Questions écrites**

**M. Uehlinger** donne lecture de la réponse à une question de Mme Menoud (cf. annexes).

**M. da Silva** donne lecture de la réponse à une autre question de Mme Menoud concernant les mesures qui ont été prises afin de lutter contre les discriminations dans la commune (cf. annexes).

**Mme Alimi** donne lecture d'une nouvelle question écrite sur la lutte contre moustique tigre (cf. annexes).

### **21. Propositions individuelles**

**M. Calame** souhaite relayer les remerciements de plusieurs habitants pour la fête du jumelage tenue le weekend dernier. Les services sont aussi à saluer, la manifestation était réussie. Même si l'escape game était parfois compliqué pour certains, il a permis de faire découvrir des lieux insolites. Les combles du collège Calvin datant quasiment du Moyen-Âge étaient particulièrement intéressants.

**M. Peyraud** remarque que le CA convoque les CM sur des sujets importants en commission, et demande souvent qu'une décision soit prise immédiatement. Toutefois, dans la grande majorité des commissions, les documents et présentations

n'étaient pas disponibles à l'avance. Avec la complexité grandissante des projets, il est problématique de les découvrir à la dernière seconde.

L'intervention de M. Peyraud vise donc à demander que les documents de support soient envoyés avant les commissions, ce qu'il a déjà demandé informellement par le passé mais qu'il exprime formellement ce soir.

**M. Uehlinger** explique qu'une partie de ce problème va être réglée par le nouveau système de fonctionnement. Ensuite, étant donné la période de transition, il a été demandé à Mme Claret un projet pour le mois de septembre, qui fixerait les délais d'envoi des documents dans le calendrier en fonction des séances de commissions. La rigueur instaurée ira dans les deux sens, dans la mesure où les commissaires ne pourront plus venir le lendemain de la séance du bureau apporter des modifications.

**M. Stark** cite l'article 31 du règlement du Conseil municipal, qui dit qu'« une motion est une proposition écrite faite au Conseil municipal dans le but de charger le Conseil administratif ou une commission d'une étude particulière dont elle exprime la teneur. Elle doit être adressée au secrétariat de la Mairie dix jours au moins avant la séance à laquelle elle sera inscrite à l'ordre du jour. **M. Stark** demande que le secrétariat respecte l'article et mette à l'ordre du jour les motions déposées dans les délais, plutôt que de les reporter à la séance prochaine.

**Mme Alimi** souhaite parler de la motion qu'elle a élaboré en novembre 2023 concernant une réflexion à mener sur la création de places pour la petite enfance. Elle s'enquiert de savoir à quelle date le CA pensait communiquer ses travaux à la commission de la jeunesse et des sports pour en donner un point d'information. **M. Kilcher** répond qu'étant donné qu'il attend des informations de la part du Sasaj, il est prévu d'avoir une commission encore avant la pause estivale.

**M. Ruppen** répond en tant que président de la commission ad hoc. Il s'agit effectivement d'un sujet pris à bras le corps par la commission, le CA et la Fondation pour la jeunesse. La problématique des crèches dépasse largement les contraintes propres à la commune. Effectivement, la question se pose de savoir pourquoi la commune dispose d'aussi peu de places et selon M. Ruppen, il ne s'agit pas d'une question de budget, de locaux ou de volonté politique, mais de personnel, qui manque cruellement dans le domaine de la petite enfance. Ce problème n'est pas vraiment réglable au niveau communal et dépend d'une volonté politique au niveau cantonal.

**M. Stark** demande à ce que le planning de sécurité présenté ce soir soit rendu disponible sur cmnet. Deuxièmement, il s'enquiert de savoir ce que le CA a l'intention de faire à la salle Belle-Terre, où des infiltrations ont soulevé le sol, et spécifiquement qui seraient les intervenants. **M. Uehlinger** indique qu'il a déjà donné une réponse complète en commission des travaux. L'inondation fait suite au dysfonctionnement d'une pompe provisoire des eaux de traitement qui ruissellent le long de la nouvelle construction, et tant qu'elles n'atteignent pas un pH donné, l'État ne donne pas l'autorisation de les jeter dans les eaux claires. Finalement, la pompe de relevage des eaux claires de Belle-Terre est munie d'alarmes, mais pas celles provisoires fournies par les entreprises.

Il s'agit d'un dégât d'eau, qui sera payé par les assurances, qui, à leur tour, se retourneront ou pas contre les entreprises en lien avec le dégât ou la responsabilité civile des entreprises en charge de la surveillance ou de l'équipement des pompes. Les travaux de rénovation sont agendés à cet été. **M. Kilcher** indique que le planning sécurité sera naturellement mis sur cmnet.

**Mme Alimi** rebondit sur les propos de M. Ruppen en avançant que sa motion demandait une réflexion globale sur la politique publique à mettre en place ces 10 prochaines années. Elle a demandé un point de situation étant donné qu'elle n'a vu d'informations sur le sujet dans les procès-verbaux de la commission que M. Ruppen préside.

## **22. Divers**

**M. da Silva** salue M. Uehlinger, qui participe à son dernier Conseil municipal en tant que maire, poste qu'il a occupé à plusieurs reprises avec brio. Travailler avec M. Uehlinger a toujours été un plaisir, et M. da Silva a beaucoup appris en le côtoyant, ce qui le pousse à marquer le moment et rendre hommage à son collègue.

*Le propos de M. da Silva est suivi d'une acclamation saluant M. Uehlinger.*

## **23. Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025**

**Le Président** indique que, selon le tournus habituel entre les quatre groupes politiques, la présidence revient au PLR.

**M. Boux de Casson** propose au nom du groupe PLR M. Wünsche, qui est élu par acclamation.

**M. Wünsche** exprime sa gratitude envers son prédécesseur pour son excellente présidence, menée dans le calme et la bienveillance qui le caractérisent. M. Wünsche remercie son groupe politique pour l'avoir désigné candidat à la présidence du Conseil municipal, et tient aussi à témoigner sa gratitude envers tous les membres du Conseil pour la marque de confiance que représente son élection.

**Le Président** Bickel reprend le poste pour terminer le renouvellement du bureau. Le poste de 1<sup>er</sup> vice-président revient au Centre-VL, pour lequel **M. Saudan** propose M. Calame, qui est élu par acclamation. Le poste de 2<sup>e</sup> vice-président revient à l'UDC, qui propose M. Stark, également élu par acclamation. Le poste de secrétaire du bureau reste naturellement occupé par M. Julien Niklaus, Secrétaire général. Celui de 1<sup>er</sup> vice-secrétaire revient à l'Alternative. **M. Germann** propose M. Bickel, qui est aussi élu par acclamation.

## Délibération

### Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 :

Président :	M.	Florian Wünsche
1 <sup>er</sup> vice-président :	M.	Philippe Calame
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M.	Richard Stark
Secrétaire :	M	<b>Julien Niklaus</b>
1 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	M	Pierre Bickel

Le Président

Le Secrétaire

Pierre Bickel

Julien Niklaus

Au nom du CA, **M. Uehlinger** remercie M. Bickel pour tout le travail fourni durant sa présidence. Malgré les nombreuses contraintes et obligations liées à ce poste, M. Bickel a fait preuve de calme et de dignité dans sa fonction.

*La salle applaudit M. Bickel.*

**Le Président** Bickel tient à féliciter son successeur et donne lecture d'une intervention écrite.

*Monsieur le nouveau président du Conseil municipal, cher Florian,*

*Élu depuis neuf années, vous êtes parfaitement au fait du fonctionnement de notre assemblée. Je vous souhaite autant de satisfaction dans votre nouvelle charge que j'en ai eue durant cette année.*

*Élu il y a seulement quatre ans, et résidant à Thônex depuis six ans, j'ai eu à assimiler les nombreuses problématiques propres à une ville.*

*Ma précédente expérience date de plus de trente ans, alors élu de Puplinge, ce qui n'est évidemment en rien comparable. Votre confiance m'honore et je vous remercie d'avoir pardonné mes erreurs.*

*Enfin, j'ai eu toujours eu de la peine de me faire appeler « M. le Président » au mois 50 fois par séance.*

*Merci à vous toutes et tous,*

*Pierre Bickel*

**En l'absence de prise de parole, la séance est levée à 23h32.**